

Chartres, le 22 février 2023

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Arrêté portant prescriptions spécifiques et déclarant d'intérêt général au titre des articles L.211-7, L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement les travaux de restauration morphologique en rivière sur les cours d'eau « l'Eure », le « Ruisseau de Vacheresses » et le « Ruisseau de Fermaincourt » sur les communes de Montreuil, Nogent-le-Roi, Pierres, Sainte-Gemme-Moronval et Villemeux-sur-Eure

Contexte

Les projets de restauration morphologique sur les cours d'eau « L'Eure », le « Ruisseau de Vacheresses » et le « Ruisseau de Fermaincourt », situés sur les communes de Montreuil, Nogent-le-Roi, Pierres, Sainte-Gemme-Moronval et Villemeux-sur-Eure sont portés par le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières et s'inscrit dans le cadre des actions à mener afin d'assurer le retour au bon état écologique des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Les travaux de restauration sont répartis sur 5 sites et consistent en :

N° du site	Nom du site	Aménagements envisagés
1	Prise d'eau du Potencourt	Déconnexion du bras artificiel du Potencourt sur l'Eure : suppression de la buse et comblement
2	Manoir de Vacheresses	Mise en place de banquettes granulométriques et plantations d'hélophytes en pied de berge
3	Berges de Madame Canaud	Remplacement de berges artificielles par des berges naturelles en pente douce et plantations d'hélophytes
4	Clôture de Monsieur Deulet	Mise en place de clôtures à bétail et d'un abreuvoir pour stopper le piétinement des berges et la pollution de l'eau par les bovins
5	Parcelle communale de Montreuil	Mise en place de banquettes granulométriques et plantations d'hélophytes en pied de berge

Déroulement de la consultation

La consultation du public a été menée en application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement.

Elle s'est déroulée en ligne sur le site de la Préfecture d'Eure-et-Loir du 07 février au 21 février 2023 inclus.

Recueil des observations

Aucune observation n'a été transmise par courriel et par voie postale.

Conclusion

Le projet d'arrêté soumis à consultation est validé et est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.